











DÉCEMBRE : Y SERAI

PSYCHOSOCIAUX

QUINZAINE UNIVERSITAIRE







QUINZAINE UNIVERSITAIRE

LA REVUE MENSUELLE DU SNALC #1495 - DÉCEMBRE 2024

SOMMAIRE

4 DOSSIER DU MOIS

- 4 > Risques psychosociaux: qui est (ir)responsable?
- 5 ▶ Santé et sécurité des personnels: une inertie coupable
- 6 ► Conflits et RPS: attention danger!
 - Éducation nationale: le paradoxe des inionctions
- 7 ▶ «Accompagner» le changement, humainement
 - ▶ RPS vs CPS : un glissement inacceptable
- 8 ► Handicap et RPS: une intolérable double peine
- ► Mobi-SNALC, le couteau-suisse du SNALC !

9 CONDITIONS DE TRAVAIL

- 9 ► Rapport du médiateur: les AESH toujours plus malmenés
 - ► Ne l'oubliez pas !
- 10 ► Vélo, covoiturage: avez-vous droit au «forfait mobilités durables»?
 - ▶ Pub Avantages-SNALC
- 11 ▶ Santé scolaire: le ministère Diafoirus va-t-il achever le malade ?
 - L'enseignant face à l'enfant-roi

12 SYSTÈME ÉDUCATIF

- 12 ➤ Groupes au collège: l'enquête du SNALC contredit le ministère
- 16 ▶ Choc des savoirs: le délire continue
 - ► Audience du SNALC par la DGESCO: un dialogue franc et ouvert
- 17 ▶ UNSS: le scandale !
 - Salon educ@tech expo: «l'éléphant au milieu de la classe » ?

18 COORDONNÉES DES RESPONSABLES ACADÉMIQUES

19 BULLETIN D'ADHÉSION



snalc.fr

SNALC - BP 629 - 4 RUE DE TRÉVISE - 75 421 PARIS CEDEX 09

Nous écrire (académies, mensualisés, changements, codes, reçus fiscaux...) : snalc.fr, bouton « CONTACT »

Directeur de la publication et Responsable publicité : Jean-Rémi GIRARD Rédacteur en chef : Marie-Hélène PlQUEMAL Mail : quinzaine@snalc.fr Mise en page : ORA

Imprimé en France par l'imprimerie **Compédit Beauregard s.a.** (61), labellisée **Imprim'Vert**, certifiée **PEFC** - Dépôt légal 4 ^{sme} trimestre 2024 CP 1025 S 05585 - ISSN 0395 - 6725

Mensuel 14 € - Abonnement 1 an 125 €.

ACTUALITÉ

INFO À LA UNE

MOUVEMENT INTER 2025

Vous participez au mouvement inter ? Ne restez pas seul! Le SNALC vous accompagne efficacement.

Mettez toutes les chances de votre côté:

- ► Téléchargez votre confirmation de demande de mutation à partir du 28 novembre : 4 pages que vous devez vérifier, corriger en rouge le cas échéant, signer et renvoyer avec les pièces justificatives.
- ► Adressez une copie à votre section académique du SNALC: https://snalc.fr/contact/.
- ► Pour connaître les prochaines étapes : https://snalc.fr/mouvement-inter-2rl/

///////// DE PRESSE

LE SNALC APPELLE À LA GRÈVE À PARTIR DU 5 DÉCEMBRE



ar un vote unanime de son bureau national, le **SNALC** appelle l'ensemble des collègues à se joindre au mouvement éducation et fonction publique initié le 5 décembre. Le **SNALC** s'inscrit dans le cadre du préavis qu'il a déposé avec l'ensemble des organisations représentatives suite à notre alerte sociale commune.

Le **SNALC** pense que l'unité est plus que jamais nécessaire pour lutter contre la casse de la fonction publique et tout particulièrement de l'Éducation nationale.

Le **SNALC** revendique :

Un rattrapage salarial sans contrepartie pour l'ensemble des collègues;

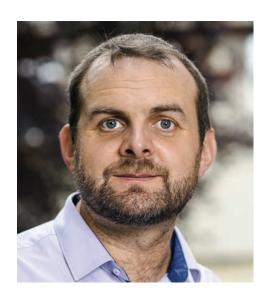
- ▶ l'abandon des 4 000 suppressions de postes annoncées;
- l'abandon des 3 jours de carence et la suppression du jour de carence actuel;
 le maintien de la GIPA et de l'indemni-
- sation à 100 % de l'arrêt maladie;
- ▶ l'abandon du pacte et le reversement de son enveloppe dans une revalorisation salariale pour tous.

Nous ne pouvons rester sans rien faire. Nous pouvons et devons nous inscrire dans la durée. ■

Par **Jean-Rémi GIRARD,** président du SNALC le 15 novembre 2024

L'ÉDITO DU PRÉSIDENT

Y S



e sais qu'il y a de nombreuses raisons de ne pas la faire. La grève ponctuelle à répétition est un échec, et le SNALC le dit et le sait. Il est de plus en plus difficile de mobiliser. Nous essuyons surtout des défaites. Il faudrait un mouvement long/une grève reconductible/des alternatives à la grève...

Pourtant, le SNALC appelle à la grève à partir du 5 décembre. Nous le faisons car il faut le faire. Nous le faisons car ce qui est en train de nous arriver est une accélération violente dans le processus à l'œuvre de destruction de la fonction publique. Nous le faisons aussi car s'il n'y a pas la grève, il n'y aura rien d'autre. Les alternatives ne peuvent fonctionner que si elles aussi sont majoritaires et suivies, et le constat est qu'aujourd'hui, elles ne le sont pas. Nous le faisons à partir du 5 décembre, n'excluant pas que les choses puissent s'installer dans la durée. Nous le faisons de la façon la plus collective possible, dans un ensemble représentant la très grande majorité des personnels, car jouer sa propre partition alors que le gouvernement travaille à empêcher qu'on puisse poursuivre le concert ne va pas dans le sens de la défense des collègues.

Les circonstances actuelles sont quand même assez différentes par rapport à d'habitude. Il n'y a pas de majorité claire à l'Assemblée nationale. Le gouvernement en place est fragile - c'est le moins qu'on puisse dire. Dans ce contexte. le SNALC ne fait pas « juste la grève ». Nous travaillons sans relâche à convaincre la représentation nationale. Nous prenons notre bâton de pèlerin dans tous les médias. En face de nous, il y a certes des partis, des machines parfois infernales, des consignes et des éléments de com' mensongers, et même immondes; mais il y a aussi des individus dont certains ont une part d'honnêteté intellectuelle et un cerveau en bon état de fonctionnement. Une part élevée de grévistes dans la fonction publique et, à l'intérieur de la fonction publique, dans l'Éducation nationale, peut représenter quelque chose pour ces per-

Le **SNALC** est un syndicat réaliste, pragmatique, qui réfléchit et qui fait preuve, lui aussi, d'honnêteté intellectuelle. Il ne vous promet ni le grand soir, ni la fin de tous les maux. Il ne vous culpabilisera pas si vous n'v allez pas. Avant tout parce que nous sommes dans un cercle vicieux: la baisse constante de pouvoir d'achat des titulaires. la hausse du recours à la contractualisation et à des catégories entières (AED. AESH...) de personnels sous-payés, tout cela ne peut que rendre les mobilisations plus difficiles. Ce qui permet à nos dirigeants de justifier la poursuite de la baisse de pouvoir d'achat.

En viendrons-nous un jour à des actions plus massives et radicales? À une grève d'un mois? À envoyer toutes et tous notre lettre de démission? C'est probable si rien n'est fait pour relever la fonction publique. Le SNALC sera là à ce moment. Il faudra convaincre largement, car aucune organisation syndicale ne peut aujourd'hui se prévaloir d'y aller seule et de prétendre obtenir quoi que ce soit.

Mais aujourd'hui, rater le 5 décembre serait une erreur collective. C'est pourquoi le Bureau national du SNALC a voté la grève à partir du 5, à l'unanimité. J'y serai, et je perdrai a minima une journée de salaire, car au SNALC, on montre l'exemple et on agit conformément à ses valeurs. J'espère vous y voir.

> Le président national, Jean-Rémi GIRARD. Paris le 29 novembre 2024

DOSSIER DU MOIS



Dossier coordonné par Élise BOZEC-BARET, secrétaire nationale du SNALC chargée des conditions de travail et du climat scolaire. Avec la collaboration de Maxime REPPERT, vice-président du SNALC, Stéphanie HAMM, responsable nationale du SNALC chargée des personnels de direction, et Natalie ANJO et Luc PAVAN, membres de l'équipe Conditions de travail du SNALC.

Fin octobre, le ministre de la fonction publique a annoncé vouloir augmenter le nombre de jours de carence des fonctionnaires de 1 à 3, et diminuer de 10 % leur rémunération pendant les trois premiers mois de congé maladie ordinaire (passage de 100 % à 90 % du traitement). Si toute la fonction publique est concernée, l'Éducation nationale en serait particulièrement ébranlée: le SNALC a immédiatement dénoncé ces mesures et analysé quels en seraient les effets délétères dans ce communiqué de presse 1.

e ministre entend donc faire supporter à ses agents malades le coût de leurs arrêts de travail. Son emploi récurrent et généralisant du terme « absentéisme » renvoie aux poncifs les plus éculés sur les fonctionnaires, ces flemmards qu'il faudrait responsabiliser en les tapant au portemonnaie, sous-entendant sans preuve des arrêts abusifs...

Brisons ces stéréotypes: les personnels de l'Éducation nationale, chiffres à l'appui (cf. communiqué), sont moins souvent absents pour raison de santé que les salariés du privé. D'ailleurs, <u>l'INSEE l'a constaté</u>² depuis des années: l'introduction d'une journée de carence dans la fonction publique n'a pas modifié la proportion d'agents absents pour raison de santé, mais diminué les absences courtes et aug-

menté les absences longues. Pour ce qui est de l'Éducation nationale en particulier, une <u>étude récente</u>³ note même que les femmes et les personnes travaillant dans le réseau d'éducation prioritaire continuent de s'absenter plus fréquemment lorsque le jour de carence est appliqué...

Ainsi, le remède envisagé à un problème ne reposant sur aucune réalité s'apparente en tous points à une saignée du temps de Molière: loin de guérir le malade, il va l'affaiblir durablement voire mettre sa vie en danger! Le **SNALC** doit-il vraiment rappeler cette évidence? Les enseignants exercent auprès d'enfants, souvent porteurs de maladies contagieuses, dans des classes surchargées dont la très mauvaise aération, avérée depuis le COVID, n'a pas été traitée. Contaminés et contagieux, ils vont donc avoir le choix entre sacrifice

financier et sacrifice de leur santé, en retournant travailler malades, contaminant à leur tour leurs élèves et leurs collègues! Quelle publicité pour nos métiers en manque d'attractivité!

Le SNALC est scandalisé que l'État reporte ainsi sur ses agents les responsabilités qui lui incombent quant à la santé et la sécurité au travail. En effet, les conditions de travail sont une des causes principales de détérioration de la santé des personnels, notamment pour ce qui concerne les risques psychosociaux. Sur ce sujet devenu le premier, aussi bien dans les signalements sur les registres santé sécurité au travail (RSST), que dans les déclarations de maladies professionnelles, il y a urgence. S'ils veulent réellement faire diminuer le nombre des arrêts maladie dans l'Éducation nationale, il faut absolument que nos (ir)responsables commencent par là.

⁽¹⁾ https://snalc.fr/budget-2025-le-gouvernement-poursuit-sadestruction-de-lecole/

⁽²⁾ https://www.insee.fr/fr/statistiques/3181789

⁽³⁾ https://www.insee.fr/fr/statistiques/8198911#titre-bloc-15











SANTÉ ET SÉCURITÉ DES PERSONNELS:

UNE INERTIE COUPABLE

Le SNALC exprime sa profonde inquiétude quant à la santé et la sécurité des personnels de l'Éducation nationale, constatant que ces enjeux sont gravement négligés par le ministère. Malgré des lois qui imposent des mesures de protection, le SNALC observe que le système reste inefficace et saturé, laissant les agents confrontés à une détérioration de leurs conditions de travail et à un manque de soutien face aux risques professionnels.

NE MÉDECINE DE PRÉVENTION EN DÉCLIN

Les effectifs de médecins du travail dans l'Éducation nationale sont dramatiquement insuffisants. En 2023, le nombre

d'ETP (équivalent temps plein) de médecins du travail en poste s'établit à 61 (en baisse de 25 % depuis 2019), pour environ un million de fonctionnaires, soit un ratio d'un médecin pour 18 000 agents. Ce taux d'encadrement extrêmement bas (moins que de vétérinaires pour les chevaux de la garde nationale, on voit où sont les priorités!) ne permet pas d'assurer un suivi de santé satisfaisant, laissant de nombreux personnels sans accompagnement face à des problèmes de santé liés à leurs conditions de travail.

UN FLOU DANS LES RESPONSABILITÉS ET UNE DILUTION DES OBLIGATIONS

Dans la fonction publique, le <u>décret n°82-453 du 28</u> <u>mai 1982</u> désigne les

chefs de service comme responsables de la sécurité et de la santé des agents, mais cette responsabilité s'exerce dans « la limite de leurs attributions et dans le cadre des délégations qui leur sont consenties » (cf. article 2-1). Le SNALC déplore cette restriction, qui entraîne une dilution des responsabilités, chaque échelon renvoyant la prise en charge à un autre. Cette organisation confuse empêche la mise en œuvre efficace des mesures de protection, ce qui pousse de nombreux agents à se sentir isolés et impuissants.

LES ASSISTANTS DE PRÉVENTION: UN RÔLE SOUS-ESTIMÉ ET MAL SOUTENU

Le décret prévoit des assistants de prévention (AP) dans chaque établissement pour accompagner les agents. Cependant, sur le terrain, ces AP sont rarement identifiés par leurs collègues faute de communication sur leur identité et, par ailleurs, ils disposent d'un temps de décharge très limité, quand il existe, pour accomplir leurs missions. Enfin, leurs responsabilités et leurs moyens varient largement en fonction de leur statut - certains étant des agents de l'État, d'autres des agents de la collectivité territoriale. Cette disparité complique l'application de mesures de prévention cohérentes et efficaces, au détriment des personnels.

O Stock - Francescoot

LA POLITIQUE DE PRÉVENTION DES RISQUES: UNE MISE EN ŒUVRE DÉFAILLANTE

Le Code du travail impose des actions de prévention des risques, d'information, et une organisation adéquate pour garantir la sécurité des travailleurs. Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) devrait être central dans cette politique de prévention. Or, le **SNALC** note que ce document – quand il existe – est souvent inaccessible aux agents, mis à jour de façon opaque et sans consultation. Les risques psycho-

sociaux, pourtant omniprésents dans les métiers de l'éducation, sont largement sous-estimés ou exclus du DUERP.

Être acteur de la prévention dans le domaine des risques professionnels ne s'invente pas, les personnels de direction ne peuvent assumer seuls cette responsabilité sans imposture.

DES REGISTRES DE SIGNALEMENT SOUS-EXPLOITÉS

Les registres Santé et Sécurité au Travail (RSST) et de Signalement d'un Danger Grave et Imminent (RSDGI) existent dans la grande majorité des établissements. Malgré cela, dans le cas du RSST, le traitement des signalements remontés via les fiches est excessivement long, avec plusieurs mois de retard, ce qui prolonge l'exposition des agents aux risques. Le **SNALC** constate que ces dispositifs, bien que prévus par les textes, sont très éloi-

gnés des pratiques de terrain et des besoins immédiats des personnels.

De plus, l'évaluation des risques professionnels via le DUERP et le RSST n'a de sens que si elle débouche sur un programme annuel de prévention: or, en 2023, c'est une minorité de structures de l'Éducation nationale (moins de 40%) qui en a établi un...

UN CONSTAT ALARMANT

En conclusion, le **SNALC** juge que le ministère ne se donne pas les moyens de ses ambitions en matière de santé et de sécurité au travail. Faute de ressources humaines et financières adéquates, les lois et règlements ne sont pas appliqués de manière efficace, laissant la prévention

des risques professionnels à l'état de promesse non tenue. Pour le **SNALC**, cette insuffisance est un échec manifeste de l'institution, qui, sans mesures concrètes et suffisantes, condamne les agents à subir des conditions de travail de plus en plus dégradées, aux dépens de leur santé et de leur bien-être.

La prévention des risques professionnels serait-elle condamnée à n'être rien de plus qu'un cautère sur une jambe de bois ? ■

(1) https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGISCTA000006119245

CONFLITS ET RPS: ATTENTION **DANGER!**

Aborder la question des conflits (avec élèves, familles, hiérarchie et parfois avec ses pairs), c'est également parler des risques psychosociaux. Mais avant d'aller plus loin, il convient d'en donner <u>une</u> définition¹.

es risques psychosociaux (RPS) correspondent à des situations de travail où sont présents, combinés ou non:

▶ du stress (...);

"

- des violences internes (...): harcèlement moral ou sexuel, conflits exacerbés entre des personnes ou entre des équipes;
- des violences externes (...) (insultes, menaces, agressions...).

Ce sont des risques qui peuvent être induits par l'activité elle-même ou générés par l'organisation et les relations de travail.»

Le problème est que ces RPS se développent fortement; la faute à une médecine préventive défaillante, à l'absence de valorisation du métier et à un manque de protection évident des personnels face aux pressions. En outre, très souvent, les personnels ignorent les (rares) outils à leur disposition. Cela aboutit à un malêtre pouvant conduire au burnout voire à l'apparition de tendances suicidaires.

Pour le **SNALC**, il est très important de savoir se protéger: au niveau de sa sphère privée, par la prise de distance avec le travail, l'aménagement d'un temps dédié au travail ou à la consultation de la messagerie professionnelle; vis-à-vis des élèves et des familles, de leurs pressions ou agressions; vis-à-vis de la hiérarchie.

Le **SNALC** est toujours présent pour vous épauler, que ce soit avec ses équipes, ses textes ou ses dispositifs, à l'instar de mobi-SNALC². Des solutions existent, des habitudes sécurisantes peuvent être prises, ainsi que nous l'évoquons dans notre <u>Mémorandum</u>³ sur la souffrance des personnels. Le meilleur moyen de gérer les conflits et les risques psychosociaux, c'est de ne pas rester seul et de connaître et faire valoir ses droits. Nous sommes là pour cela.

- (1) Extrait du site de l'Institut national de recherche et de sécurité : https://www.inrs.fr/risques/psychosociaux/ce-qu-il-faut-retenir.html
- (2) https://snalc.fr/mobi-snalc/
- (3) https://snalc.fr/souffrance-au-travail-memorandum/ p.53



ÉDUCATION NATIONALE:

LE PARADOXE DES INJONCTIONS

Éléments de langage souvent moqués dans les médias, les injonctions paradoxales, ou contradictions institutionnelles, touchent bien trop souvent l'Éducation nationale, entraînant ainsi démotivation et souffrance des personnels.

ais qu'est-ce donc qu'une injonction paradoxale 1 ? Selon Gregory Bateson et Paul Watzlawick de l'école de Palo Alto, une injonction paradoxale est un ordre contenant une contradiction telle qu'il est impossible d'y répondre. Par exemple: Sois spontané(e); il est interdit d'interdire; je veux que tu sois le chef. Paul Watzlawick, thérapeute, utilisait même ce procédé pour traiter des addictions. Gregory Bateson, quant à lui, avait suggéré qu'il menait, dans certaines conditions, à la schizophrénie – hypothèse aujourd'hui réfutée, mais qui peut en montrer le danger.

Paradoxalement, au sein de l'Éducation nationale, qui a l'obligation de prendre soin de

ses personnels, la conduite des réformes à un rythme effréné expose chacun à de nombreuses injonctions paradoxales dont voici quelques exemples:

- Adaptez vos méthodes pédagogiques aux besoins individuels de chaque élève, mais assurez-vous que tous atteignent les mêmes objectifs standardisés;
- investissez-vous pleinement dans votre travail pour le bien des élèves, formez-



- vous en dehors de votre temps de travail, mais veillez à ne pas compromettre votre équilibre vie professionnelle/vie personnelle;
- aidez les élèves dès que le besoin s'en fait sentir, mais sans les rendre dépendants de cette aide.

Pour le **SNALC**, la pression créée est très dangereuse et les risques psychosociaux (RPS) générés, inacceptables, contribuant même à des situations de fatigue professionnelle, de perte de sens au travail et, dans les cas extrêmes, de burnout. Le **SNALC** constate par ailleurs que l'institution ne reconnaît pas pleinement ces risques et que les mécanismes de soutien, notamment psychologiques, sont nettement insuffisants.

Pour remédier à cette situation, le **SNALC** demande donc à l'institution que cessent ces injonctions paradoxales, exige une meilleure prise en compte des RPS qui y sont liés et leur intégration dans la gestion du changement. Pour cela, il faut revoir la formation des managers et des services RH, ainsi que les politiques de communication.

(1) https://shs.cairn.info/psychologie-de-la-communication--9782130466581-page-109?lang=fr









Ce précédent, qui a abouti à un procès

historique du harcèlement institutionnel,

laisse sans voix: comment l'Éducation

nationale peut-elle à ce point se fourvoyer

encore aujourd'hui, en utilisant sans recul



«ACCOMPAGNER»

LE CHANGEMENT, HUMAINEMENT

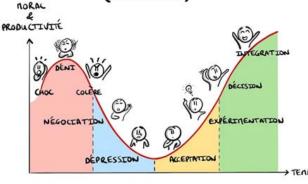
L'Éducation nationale n'hésite pas à reprendre des schémas tout faits bien pratiques. L'exemple des «Étapes du changement» est à ce titre frappant. Voici en effet le schéma que l'on trouve dans certaines formations de l'Éducation nationale lors de changements d'organisation du travail, de matériel ou de logiciels:

e schéma trouve son origine dans «la courbe de deuil», modélisée par la psychiatre Elisabeth Kübler-Ross¹. Cette dernière a décrit en 1969, à partir de son expérience clinique, cinq étapes émotionnelles par lesquelles passeraient les malades en fin de vie (déni, colère, marchandage, dépression et acceptation). Depuis remise en cause², cette théorie a rencontré beaucoup de succès et essaimé au-delà de son champ initial. Le schéma a d'abord été transposé aux personnes endeuillées, puis à celles faisant face à un changement en général.

Or, de la schématisation à la déshumani-

sation, le pas peut être vite franchi... et l'a été: « Dans le cas de France Télécom Orange, les managers qui constataient la souffrance au travail de certains de leurs collègues [...] l'ont considérée comme une

ETAPES DU CHANGEMENT (KÜBLER ROSS)



@ BLOCULUS

réels des personnels. Au SNALC, nous sommes des êtres humains et des humanistes et ne vous réduirons jamais à un schéma. Considérant qu'il

un modèle standardisé

dont le mésusage peut

être si délétère ? Pour

le **SNALC**, un outil, quel

qu'il soit, ne doit jamais

dédouaner l'adminis-

tration d'une prise en

compte des besoins

n'est jamais « normal » de souffrir au travail, le SNALC vous aide à trouver les moyens de

traiter cette souffrance et de s'attaquer à ses causes.

- (1) https://fr.wikipedia.org/wiki/Modèle_de_Kübler-Ross (2) https://www.puq.ca/catalogue/livres/quand-deuilcomplique-3887.html
- (3) https://theconversation.com/suicides-chez-france-telecomorange-comment-les-managers-ont-ete-anesthesies-98489

réaction «normale». Certes, les personnes étaient révoltées puis déprimées, mais c'était des réactions conformes à celles attendues si l'on se référait à la «courbe de deuil » [...], analysait en 2018 Valérie Michaux au sujet de la passivité des cadres de l'entreprise³.

RPS VS CPS:

JN GLISSEMENT INACCEPTABLE

Dans l'Éducation nationale, l'adaptation au changement est trop souvent perçue comme une responsabilité individuelle. Les personnels concernés sont sans cesse renvoyés, pour y faire face, au développement de leurs compétences psychosociales (CPS) afin de gérer leurs émotions, établir des relations saines et prendre des décisions réfléchies. Cependant, qu'en est-il alors de la place accordée à la prévention des risques psychosociaux (RPS)?

ors de la mise en œuvre des réformes, les managers de proximité, courroie de transmission de l'Institution¹, jouent un rôle clé. Ils doivent gérer les attentes contradictoires de l'Institution et de leur équipe, à l'aide d'une communication efficace et en s'efforcant de faire accepter les changements. Malheureusement, ces encadrants doivent accompagner leurs personnels sans réelle formation pour gérer les RPS. Dans leur formation initiale, seul un atelier optionnel sur les CPS est proposé... Le **SNALC** demande des formations spécifiques obligatoires aux RPS pour les cadres afin qu'ils puissent accompagner les évolutions tout en veillant au bien-être du personnel.

Cette négligence cause une grande souffrance pour tous les personnels, managers compris, et génère de nombreux conflits. Le constat est sans appel puisque selon l'enquête de victimation 2022 de l'ASL2, 50 % des personnels signalent des difficultés avec leur chef d'établissement et 80 % se sentent méprisés par la haute hiérarchie.

Le SNALC insiste sur l'importance de la consultation au travers du dialogue social et de la participation active des personnels dans la mise en œuvre des réformes, et sur la nécessité de remettre l'individu et sa santé au cœur du système. Les changements mis en œuvre doivent améliorer le système et non faire souffrir les personnels.

Pour le **SNALC**, il est impératif que l'Éducation nationale prenne ses responsabilités. Les réformes doivent être accompagnées de mesures concrètes pour gérer les RPS et non pas uniquement se reposer sur le développement des CPS chez les individus. Ce glissement de responsabilité est inacceptable et nécessite une rectification immédiate pour garantir le bien-être de tous les personnels.

- (1) https://auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr/sites/ auvergne-rhone-alpes.draeets.gouv.fr/IMG/pdf/6.pdf
- (2) https://www.autonome-solidarite.fr/articles/lasl-devoilees-premiers-resultats-de-letude-sur-le-climat-scolaire



HANDICAP ET RPS:

UNE INTOLÉBABLE DOUBLE PEINE

Comme il l'avait fait il y a deux ans, le SNALC a réalisé à la rentrée 2024 une enquête sur la prise en compte du handicap à l'Éducation nationale (résultats sur notre site) 1. Suite à cette enquête, le SNALC émet une alerte sur les risques psychosociaux encourus par les personnels en situation de handicap, du fait des défaillances de notre ministère quant à l'aménagement de leur poste de travail.

tress, épuisement moral ou encore dépression: voici des mots spontanément employés par de nombreux répondants à notre enquête. Ils expriment toute la souffrance engendrée par leur combat pour que l'Éducation nationale adapte leur poste de travail à leur handicap. Pourquoi ces aménagements sont-ils si difficiles à obtenir?

Très souvent, il n'y a en fait pas de refus des préconisations d'aménagement du médecin du travail, motivé par écrit selon la procédure en vigueur². En cas d'amé-

nagement matériel, son absence ou son report provient le plus souvent d'un traitement des demandes qui s'éternise et/ou de manque de budget. En cas d'aménagement organisationnel, ce sont les nécessités de services qui sont majoritairement



invoquées, mais très souvent à l'oral uniauement.

L'agent est alors en droit de demander à son supérieur hiérarchique une justification écrite de ces nécessités de service. Cependant, il s'agit d'une posture difficile à assumer face à son chef d'établissement (d'ailleurs lui-même soumis à des contraintes incompatibles entre elles), et nombreux sont ceux qui n'ont pas la force d'aller plus loin. Le SNALC est heureusement là pour les aider et les accompagner, jusqu'au tribunal administratif si nécessaire.

Face à l'absence ou au retard d'aménagement de leur poste, les personnels en situation de handicap n'ont d'autre perspective que l'arrêt maladie, voire la retraite pour invalidité, alors même qu'ils sont capables de travailler, et le souhaitent. Ces situations ont donc un impact important sur le moral et la santé des collègues concernés, qui s'ajoute à leur handicap. Le **SNALC** dénonce cette double peine et s'engage à tout faire pour que les droits des personnels en situation de handicap soient enfin respectés.

(1) https://snalc.fr/prise-en-compte-du-handicap-enquete-2024/ (2) Art. 26 du décret 82-453 : https://www.legifrance.gouv.fr/ loda/article_lc/LEGIARTI000024312547/2024-11-11/

MOBI-SNALC, LE COUTEAU-SUISSE DU SNALC!

Mobi-SNALC est un dispositif d'aide inédit et exclusif du SNALC, mis en place pour prévenir et remédier à la souffrance au travail et pour fournir des conseils en matière d'évolution professionnelle.

I s'adresse à tous les personnels adhérents qui rencontrent des difficultés dans le cadre professionnel, ayant des répercussions sur leur vie de façon plus générale. Il comprend trois volets: la prévention et la remédiation de la souffrance au travail, la mobilité et la santé / le handicap. Le SNALC, contrairement à notre institution, prend soin de vous!

Mobi-SNALC, des parcours d'accompagnement

La sophrologie est un outil qui favorise la gestion du stress. Elle agit sur le bien-être général, améliore la concentration, permet de prendre de la distance par rapport aux sources de stress et aux situations anxiogènes. La sophrologue offre un espace d'échanges libres sur les difficultés professionnelles, en toute confidentialité.

- ► Le Parcours Individualisé de Compétences (PIC) 1, nouveau dispositif proposé par le SNALC, permet de vous offrir une réflexion structurée et guidée sur votre trajectoire professionnelle et personnelle. Il vous aide à faire le point sur vos compétences, vos aspirations, afin de vous projeter et définir des pistes d'évolution pour votre
- ► **Le coaching** se définit par une relation d'accompagnement portant sur sa vie professionnelle et/ou personnelle. Outil destiné à faciliter un changement de voie, il permet d'élaborer un plan de reconversion adapté à ses besoins et objectifs. Par ailleurs, le coaching contribue à optimiser la qualité de vie au travail et à renforcer la confiance en soi, un enjeu majeur dans notre métier.

Toutes les séances de ces parcours sont réalisées en distanciel, dans un cadre de confiance et s'adaptent à votre emploi du temps. Ces prises en charge sont dispensées par des spécialistes

diplômées, issues de l'Éducation nationale.

Mobi-SNALC, des réponses à toutes vos questions

En démarche de reconversion, le SNALC vous accompagne et vous conseille sur les perspectives qui s'offrent à vous : temps partiel, mi-temps, détachement, disponibilité, cumul d'activité... quelles possibilités ? Avec le **SNALC**, retrouvez un équilibre professionnel et réalisez votre projet de mobilité.

Le pôle santé-handicap du SNALC répond à vos inquiétudes et à vos interrogations sur les différents types de congés maladie ou sur les questions liées au handicap: quelle différence entre un CLM et un CLD ? Quel est le rôle du conseil médical ? Est-il possible de reprendre à temps partiel plutôt qu'à temps plein? Comment obtenir un aménagement de poste ou un poste adapté ? Quel impact sur mon salaire ?

Pour contacter le service mobi-SNALC, complétez le formulaire en ligne² en indiquant le plus précisément possible vos besoins.

- (1) https://snalc.fr/pic/
- (2) https://snalc.fr/mobi-snalc/

CONDITIONS DE TRAVAIL









RAPPORT DU MÉDIATEUR:

LES AESH TOUJOURS PLUS MALMENÉS

Par Sylvie CAZAUX, secteur national SNAI C AFSH

Les médiateurs de l'Éducation nationale ont publié leur dernier rapport. Sans surprise, les AESH

sont surreprésentés parmi les agents les ayant saisis.

es saisines émanant des contractuels ont augmenté de 12,73 % entre 2022 et 2023 et 29% d'entre elles portent sur des questions financières (rémunérations, retards de paiement, trop-perçus). Ce domaine «a connu une augmentation de 91 % en cinq ans. [...] II s'agit également du premier domaine de saisine pour les AESH avec 55 % de leurs demandes.»

Pour le **SNALC**, il est

urgent que le ministère prenne la mesure des difficultés que ses inconséquences financières entraînent pour des AESH déjà précarisés par une absence de statut et des salaires trop bas.

Par ailleurs, les médiateurs regrettent que l'inclusion doive «trop souvent être mise en place dans un environnement totalement inadapté aux besoins réels de l'enfant. [...] Lors du traitement de ces situations, les médiateurs académiques ne peuvent que constater une insuffisance de moyens.»

Le bilan est clair pour les AESH:

«Ces difficultés concernent [...] les AESH qui ont souvent en charge plusieurs élèves aux handicaps différents, sans avoir toujours reçu une formation adaptée. [...] Or, les AESH sont en première ligne dans la gestion de situations difficiles: ils l'instruction de saisines de parents se plaignant de leur absence, motivée par des arrêts de travail. Enfin, au-delà de l'insuffisance d'effectifs pour couvrir les besoins (malgré la création de 4000 postes par an depuis trois ans) et des problèmes de statut et de rémunération, l'intégration des AESH à l'équipe pédagogique ne semble pas pleinement réalisée.»

Malgré une prise de conscience bien réelle, pour le ministère, la réponse aux difficultés rencontrées par les AESH reste la mise en place des PAS. Le SNALC s'y oppose fermement 1 et constate que cette solution laisse pour le moins dubitative la



peuvent avoir à gérer des comportements imprévisibles, déstabilisants voire violents, et sont de fait particulièrement exposés aux risques de souffrance au travail. La médiation perçoit cela notamment lors de médiatrice de l'Éducation nationale qui «s'interroge sur l'effet réel des PAS sur les points soulevés ».

(1) https://snalc.fr/pas-premier-cahier-des-charges/

NE L'OUBLIEZ PAS!

Au BOEN n° 26 du 27 juin 2024:

Emplois et procédure d'affectation dans les établissements d'enseignement supérieur – Année 2025.

Au BOEN n° 32 du 29 août 2024:

Recrutements et détachements des personnels à l'étranger (AEFE, MLF, Aflec) – Année scolaire 2025-2026.

Au BOEN n°5 du 31 octobre 2024:

- Affectation dans les écoles européennes-rentrée scolaire 2025 :
 - Date limite de dépôt des dossiers : le 17 janvier 2025.

Au BOEN n°43 du 20 novembre 2024:

Déroulement des opérations de recrutement, mobilité et carrière des personnels titulaires des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, pédagogiques, sociaux et de santé (BIATPSS).

VÉLO, COVOITURAGE: AVEZ-VOUS DROIT AU «FORFAIT MOBILITÉS DURABI ES»?

Par Mélanie DELDYCKE, SNALC premier degré

Le forfait mobilités durables (FMD) encourage l'utilisation de moyens de transport propres pour se rendre sur son lieu de travail grâce à une compensation financière. Le SNALC rappelle aux agents comment en bénéficier et quelles sont les démarches à suivre pour y prétendre.

ONDITIONS D'ATTRIBUTION Pour prétendre au FMD, l'agent ne doit pas bénéficier d'un transport collectif gratuit entre son domicile et son lieu de travail, ni d'un logement de fonction. Les modes de déplacement éligibles sont les véhicules mobilisant une énergie musculaire ou électrique (non thermique), le covoiturage et les services de mobilité partagée. Les nouveaux modes de transport tels que la trottinette, le mono-roue, les gyropodes ou hoverboard sont aussi pris en compte. L'obiectif est d'encourager les agents à utiliser un mode de transport alternatif et durable pour leurs déplacements entre la résidence habituelle et le lieu de travail.

Il est également possible de cumuler intégralement le FMD avec le remboursement partiel d'un abonnement de transport en commun. De plus, au cours d'une même année, un agent peut cumuler différents modes de transports précédemment cités pour atteindre le nombre minimal de jours d'utilisation ouvrant droit au versement du forfait.

Aucune condition relative à une distance minimum entre la résidence habituelle et le lieu de travail des agents n'est requise. Le FMD concerne les fonctionnaires stagiaires ou titulaires, ainsi que les agents contractuels.

MONTANTS

Le forfait s'élève à **100 €** pour l'utilisation d'un mode de transport éligible compris entre 30 et 59 jours réels d'usage, à **200 €** entre 60 et 99 jours, à **300 €** pour au moins 100 jours du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année écoulée. Ce nombre de jours est modulé selon la quotité de temps de travail de l'agent.

Le versement du FMD est exonéré de cotisations, de contributions sociales et d'impôts sur le revenu (dans la limite de 800€ s'il y a cumul avec d'autres prises en charge par l'employeur).

DÉMARCHES

La demande de FMD est à formuler au plus tard le 31 décembre pour l'année écoulée, accompagnée d'une attestation sur l'honneur pour l'utilisation d'un vélo (électrique ou non) ou d'un engin de déplacement personnel motorisé. L'agent devra fournir une facture d'achat, d'assurance ou d'entretien en cas de contrôle.

En plus de la déclaration sur l'honneur, des justificatifs seront demandés lors du recours au covoiturage 1 tels qu'une facture de plate-forme de covoiturage ou une attestation issue du registre de preuve de covoiturage , prouvant la réalisation effective des trajets. Un relevé de factures, de paiement, ou une attestation d'abonnement à un service de location ou de mise à disposition d'engins de déplacement sera nécessaire lorsqu'il est fait usage d'un service d'auto-partage, de la location ou de la mise à disposition d'un cyclomoteur, d'une motocyclette, d'un cycle, ou d'un engin de déplacement.

Pour en savoir plus, consultez <u>le décret</u> n° 2020-543 du 9 mai 2020 et l'arrêté du 9 mai 2020². ■

- (1) https://covoiturage.beta.gouv.fr
- (2) https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/ JORFTEXT000041858525 et https://www.legifrance.gouv.fr/ jorf/id/JORFTEXT000041858561

AVANTAGES-SNALC:À LA RECHERCHE D'IDÉES CADEAUX ?

Trouvez le cadeau parfait pour Noël: chocolats fins, coffrets gourmands, expériences inédites... Offrez des moments de joie et de plaisir avec des surprises originales et savoureuses, en bénéficiant de réductions réservées aux adhérents du **SNALC**.



Epicerie sucrée ou salée, cidres, coffrets gourmands... la biscuiterie bretonne LA TRINITAINE propose 20 % de réduction sur votre commande.



12% de réduction

sur les coffrets cadeaux BOOMRANG: escape game,réalité virtuelle et aventures extrêmes.





20 % de réduction sur votre commande LE CHOCOLAT DES FRANÇAIS.



10% de réduction sur votre atelier créatif WECANDOO.

Afin de profiter de ces offres et retrouver les autres partenaires du **SNALC**, connectez-vous sur votre espace adhérent AVANTAGES-SNALC: https://snalc.fr/avantages-snalc/. Retrouvez également @Avantages_Snalc sur Facebook & Instagram













SANTÉ SCOLAIRE: LE MINISTÈRE DIAFOIRUS VA-T-IL ACHEVER LE MALADE ?

Par Ranhaël DARGENT.

Bureau académique du SNALC de Strasboura

«Les cordonniers sont souvent les plus mal chaussés», dit l'adage populaire. En l'occurrence, les personnels de santé, psychologues et assistants sociaux ne sont pas les moins concernés par la souffrance au travail au sein de l'Éducation nationale.

a preuve en est que ces métiers peinent à recruter. La situation est alarmante concernant les médecins scolaires. Ainsi, près de la moitié d'entre eux ont plus de 60 ans et les trois quarts plus de 50 ans. Déjà dramatique, la pénurie - la moyenne nationale compte 12800 élèves par médecin - va mécaniquement s'aggraver avec leurs départs à la retraite. La tendance est la même chez les PSY-EN et. si elle est moins nette pour les personnels infirmiers et assistants sociaux, on relève là aussi un vrai tassement du recrutement.

Cela même alors que la santé psychique des élèves se dégrade, que le nombre de ceux «à besoins éducatifs particuliers» est en augmentation, et que, pour certaines familles, seule la médecine scolaire permet de détecter les problèmes de santé de leurs enfants.

Les causes de la dégradation des conditions de travail des personnels de santé sont multiples: mauvais état des locaux, matériel manquant ou défaillant, application informatique chronophage et inadaptée, injonctions non-priorisées de la hiérarchie avec multiplication des tâches administratives, formation continue inexistante; tout cela pour un salaire insuffisant 1. Le SNALC ne manque pas d'alerter sur cette situation inquiétante.

Malgré une prise de conscience, qui a donné lieu à plusieurs rapports depuis 2023, les mesures envisagées par le gouvernement n'augurent rien de bon pour l'avenir de ces professions. Transférer aux départements la compétence de la médecine scolaire, demander aux infirmiers d'assurer les missions des médecins scolaires, regrouper les quatre corps (infirmier, médecin, assistant et psychologue) en un seul service placé sous l'autorité du DASEN pour «favoriser le travail d'équipe » 2, semble n'avoir pour but que la réduction des coûts dans un contexte de pénurie. Les Assises de la santé scolaire, initialement prévues en octobre 2024 et reportées sine die, apporteront-elles des réponses à la hauteur des enjeux ? Ou doit-on craindre que, comme chez Molière, le ministère imagine, tel Diafoirus, des remèdes pires que le mal qui finiraient par achever le malade ?

Pour sa part, face à l'urgence, le SNALC réclame non seulement un plan de revalorisation salariale et de création de postes, mais une vraie reconnexion du ministère avec la réalité de ces métiers essentiels.

L'ENSEIGNANT FACE À L'ENFANT-ROI

Par Rachel GOEPFERT, Bureau académique du SNALC Strasbourg

a société a changé, le visage de l'enseignement aussi! Les parents peu disponibles en raison de leurs obligations professionnelles, survalorisent le potentiel de leurs enfants. Cette surestimation de mauvais aloi engendre la dynamique de l'enfant-roi. Les enseignants, dont le rôle et la mission sont réduits à peau de chagrin, doivent faire preuve d'autorité envers les élèves et de diplomatie envers les parents. Ces derniers désertant la cellule familiale n'offrent plus l'attention nécessaire à l'équilibre de l'enfant, en posant des limites claires ; cette mission incombe désormais à l'enseignant dont la fermeté est mal tolérée dans une société globalement permissive remettant en cause le rôle du professeur comme figure d'autorité.

Bienveillance et exigence sont les maîtres mots de l'éducation. Ajoutons sérénité pour l'équilibre psychologique de l'adolescent, sursollicité et diverti en permanence par les écrans, qui, de fait, ne reconnaît plus la valeur travail et la notion d'effort. Un cadre éducatif équilibré où parents et enseignants joueraient chacun leur rôle respectif au service du bien-être des enfants est à repenser.

Dans un contexte déstabilisant où plus personne ne trouve sa place, le **SNALC** réclame une juste reconnaissance du métier : cf. « Le métier, il a changé » et « Moi, je suis professeur de réunions » dans <u>«Être professeur en 2024 » 1,</u> dossier du mois de la revue du SNALC Quinzaine universitaire n° 1493 du 4 octobre 2024.

Jusqu'à présent, le rôle d'éducateur revenait aux parents et la mission d'instruire était dévolue aux professeurs. Ces limites sont désormais floues et les sanctions, même mineures, sont sujettes à caution, le professeur étant décrédibilisé dans ses tentatives de restauration de l'autorité.

Le SNALC prône le retour à la sérénité pour un enseignement de qualité, propice aux apprentissages, dispensé dans de bonnes conditions et où chacun sait rester à la place qui lui revient de droit.

(1) https://snalc.fr/etre-professeur-en-2024/



⁽¹⁾ Un GT s'est tenu en mai 2024 pour évoquer une revalorisation des médecins, qui se ferait avec une reconstruction de la grille de traitement (2 grades au lieu de 3 actuellement et accès à la

HEB bis). Depuis plus de nouvelles ...
(2) Le SNALC, en intersyndicale, combat ce projet de décentralisation qui ne vise qu'à cacher la misère.



Par Sébastien VIEILLE, secrétaire national du SNAI C chargé de la pédagogie

1-FRANÇAIS ET MATHÉMATIQUES: LES DINDONS DE LA FARCE

Depuis que les discussions autour de la mise en place des groupes au collège ont démarré, le SNALC a mis en garde le ministère de l'Éducation nationale contre les effets que pouvait avoir un tel dispositif sur les conditions de travail des professeurs de français et de mathématiques au collège. Alors que la première période de l'année scolaire est passée, il est temps de tirer un premier bilan. Le SNALC effectuera une nouvelle étude vers la fin de l'année afin d'affiner son analyse, notamment du point de vue pédagogique, mais ce premier point nous permettra de montrer au ministère les premiers effets de sa réforme. Ce sont plus de deux mille professeurs de français et de mathématiques qui ont participé à l'enquête du **SNALC**, lui conférant

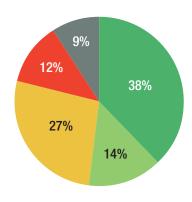
une fiabilité et une représentativité satisfaisantes d'autant que la distribution entre les deux disciplines est équilibrée. Ainsi, quels enseignements pouvons-nous tirer après cette première période d'application.

UNE MISE EN PLACE TRÈS VARIABLE

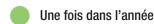
Au fil des négociations, l'arrêté présidant à la mise en place des groupes a beaucoup évolué pour finalement atteindre une forme assez floue qui conservait, comme contraintes fortes, de mettre en place des groupes et de les faire évoluer en cours d'année selon les besoins des élèves. Le type de groupes, les modalités étaient renvoyées au niveau de l'établissement. Le SNALC avait d'ailleurs proposé une application de l'arrêté permettant de ne pas désorganiser les collèges et protégeant les conditions de travail des professeurs. Au final, ces groupes qui peuvent être plus ou moins hétérogènes, plus ou moins de niveaux ou de besoins, et plus ou moins allégés, sont déclinés de manière très différente.

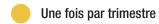
Le premier choix à faire revenait à appliquer la réforme en cassant le groupe

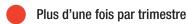
FRÉQUENCE DE CHANGEMENT

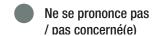






















classe, ou en trouvant une stratégie pour le maintenir. Dans ce dernier cas, on pouvait construire des classes de niveaux ou appliquer la proposition du SNALC consistant à considérer que la classe est, en soi, un groupe. Très majoritairement, les collèges ont choisi de proposer des groupes. Mais 15 % ont tout de même décidé de maintenir la classe.

L'application est plus variable lorsqu'il s'agit de faire évoluer les groupes durant l'année. En effet, près de quatre collègues sur dix nous ont fait remonter que les groupes ne changeraient pas. Ce choix a sans doute été guidé par le souci de supprimer l'« effet barrettes » dont le SNALC avait annoncé d'emblée les conséquences potentiellement néfastes sur les conditions de travail des professeurs.

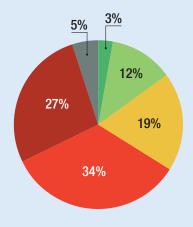
EMPLOIS DU TEMPS ET SERVICES: UNE DÉGRADATION MANIFESTE

La première conséquence prévue par le **SNALC** concernait les emplois du temps, forcément touchés par l'alignement des classes pour avoir une progression commune et/ou faire évoluer les groupes en cours d'année. Il est donc normal que 58% des professeurs nous signalent une dégradation de leur emploi du temps, se traduit nécessairement par un surcroît de fatique et de tensions.

EFFET SUR L'EDT



EFFET SUR LES SERVICES



Très positif

Plutôt positif

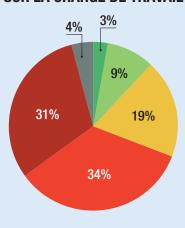
Nul

Plutôt négatif

Très négatif

Ne se prononce pas / pas concerné(e)

EFFET SUR LA CHARGE DE TRAVAIL



Très positif

Plutôt positif

Nul

Plutôt négatif

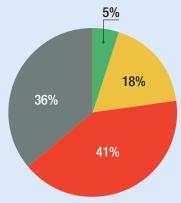
Très négatif

Ne se prononce pas / pas concerné(e)

Un élément est encore plus générateur de mal-être: le service. De nouveau, les effets de la réforme apparaissent clairement. 61 % de nos collègues signalent une dégradation dans ce domaine. Et le verbatim de notre enquête confirme les mises en garde du SNALC. Il a fallu répartir les classes entre les différents collègues en vue d'aligner les groupes. Une telle contrainte a entraîné deux types de dommage collatéral. Soit les professeurs ont dû prendre une classe en plus et alourdir leur service, soit des blocs de moyens provisoires ont été créés, multipliant les services partagés.

L'ajout d'heures de cours ou de temps de trajet ne sont pas les seuls effets sur le temps de travail des professeurs. En effet, la charge de travail elle-même est accrue. 65 % des professeurs en témoignent, ce qui n'a rien de surprenant avec l'ajout de réunions pour faire et défaire les groupes ou la nécessité / obligation de bâtir des évaluations communes.

LA MISSION DE PROFESSEUR PRINCIPAL



Je peux l'exercer de manière satisfaisante

Je peux l'exercer mais pas de manière satisfaisante

Je ne l'exerce pas à cause des groupes

Ne se prononce pas / pas concerné(e)

Comme le SNALC l'annonçait, il est désormais très compliqué pour un professeur de français ou pour un professeur de mathématiques d'être professeur principal. Quatre professeurs sur dix ont abandonné cette mission et près de deux sur dix l'exercent, mais dans des conditions dégradées. En réalité, comme nous le signalent un grand nombre de collègues

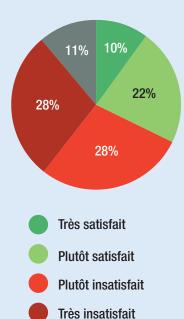
SYSTÈME ÉDUCATIF

■■■ dans le verbatim de notre enquête, c'est la participation aux conseils de classe qui devient complexe lorsque l'on n'a que des bribes de classe. Les professeurs de lycée, comme les professeurs de langues ou d'options ne le savent que trop bien.

UN INTÉRÊT PÉDAGOGIQUE ?

Une réforme ayant de tels effets sur les conditions de travail des professeurs peut devenir moins inacceptable si elle a un quelconque intérêt pédagogique et permet d'améliorer les acquis des élèves. Bien évidemment, l'année scolaire est encore jeune et le SNALC fera un bilan lorsqu'elle touchera à sa fin.

APRÈS QUELQUES SEMAINES D'APPLICATION



Pour l'heure, la majorité des professeurs de français et de mathématiques estiment que ce fonctionnement entraîne une dégradation. Ils sont en effet 56 % à être insatisfaits. Les reproches que le SNALC a retrouvés assez souvent dans l'expression des collèques varient selon le mode de mise en place. En revanche, la minorité de collègues qui sont satisfaits du dispositif le sont, d'après le verbatim de notre enquête, essentiellement parce qu'ils peuvent travailler avec des effectifs réduits - ce qui ne surprend pas le **SNALC**. Les professeurs peuvent alors mieux prendre en compte les difficultés et les besoins des élèves. Toutefois, cette réforme ne garantit pas une vraie réduction des effectifs pour tous les collègues et les contraintes de fonctionnement prennent nettement le dessus.

Ne se prononce pas

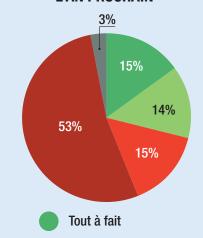
/ pas concerné(e)

En effet, 55% des collègues de français et

de mathématiques estiment ne pas avoir les moyens suffisants pour mettre en place les groupes.

LES PROFESSEURS DEMANDENT L'ABANDON DE LA RÉFORME

MAINTIEN L'AN PROCHAIN



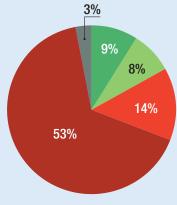
Plutôt

Pas vraiment

Ne se prononce pas / pas concerné(e)

Absolument pas

EXTENSION EN 4E/3E



Tout à fait favorable

Plutôt favorable

Plutôt opposé(e)

Totalement opposé(e)

Ne se prononce pas / pas concerné(e)

Au final, en mettant en perspective les évolutions de leurs conditions de travail et les bénéfices, nos collègues, à 80%, en arrivent à une conclusion évidente: les groupes ne doivent pas continuer sous cette forme ni s'étendre en quatrième et en troisième.

Le SNALC portera leur parole au ministère et réclame l'abandon complet de cette réforme. Par ailleurs, le SNALC annonce d'ores et déjà que le tour de passe-passe consistant à proposer une heure de dédoublement de la classe sur l'horaire déjà existant ne peut que s'avérer contreproductif. Pour qu'une telle mesure soit réellement utile, elle doit venir en plus des heures de cours. Pas en moins.

2-GROUPES **EN COLLÈGE: LES AUTRES DISCIPLINES PLUMÉES**

Nous l'avons vu, les professeurs de français et de mathématiques ne sont pas convaincus par la mise en place des groupes, même si 40 % estiment avoir disposé des moyens idoines. Conscient que les dotations des établissements n'ont pas été suffisamment abondées, le SNALC a souhaité analyser aussi l'impact de cette mesure sur les autres disciplines.

Les professeurs des différentes disciplines ont presque été aussi nombreux que leurs collègues de français et de mathématiques à participer à notre enquête. Ils sont distribués dans les différentes disciplines de manière assez représentative (à l'exception des professeurs d'EPS). Les chiffres concernant leur observation de la mise en place des groupes sont similaires à ceux de leurs collègues de français et de mathématiques: 85 % nous signalent une mise en place de groupes qui ne correspondent pas à la classe et 34 % une absence de changement des groupes durant l'année. Leurs réponses ont donc une représentativité conforme à celles de leurs collègues quant aux effets de la réforme.

DES EMPLOIS DU TEMPS TRÈS DÉGRADÉS

C'est le premier effet auquel le SNALC s'attendait. Nos craintes sont confirmées avec 70 % de professeurs nous signalant un impact négatif de la réforme sur leur emploi du temps (34 % jugeant l'impact très négatif). Le verbatim vient préciser les raisons de cette dégradation qui, elles-aussi, pouvaient être anticipées. Les



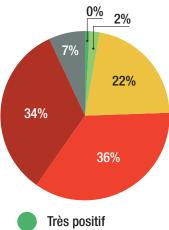








EFFET SUR L'EDT



Plutôt positif

Nul

Plutôt négatif

Très Négatif

Ne se prononce pas / pas concerné(e)

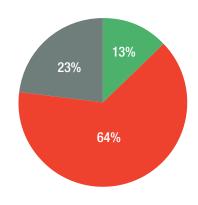
heures ou blocs d'heures de français et de mathématiques ont été positionnés prioritairement, comme les heures d'EPS le sont pour des raisons matérielles. Les heures des autres disciplines ont ensuite été placées autour. Ainsi, des collègues nous expliquent avoir plus de trous dans leurs emplois du temps cette année avec une amplitude maximale (de 8h à 16h30 ou 17h).

BRAQUAGE SUR LES HEURES D'ENSEIGNEMENT

Si certains - on ne sait jamais, il peut exister des naïfs - se demandaient comment une partie des professeurs de français et de mathématiques pouvaient avoir eu des moyens supplémentaires sans une réelle augmentation des dotations, la réponse est à chercher ici. Il a bien fallu récupérer des heures lorsque la décision a été prise, par exemple, de faire plus de groupes que de classes afin d'avoir des effectifs réduits. Parmi les collègues concernés nombreux à s'exprimer en ce sens dans le verbatim de notre enquête - on trouve les professeurs de langues vivantes ou de sciences qui disposaient dans certains établissements de dédoublements soit parce qu'une langue doit être parlée soit parce qu'une science suppose de l'expérimentation. Quant aux professeurs d'enseignements facultatifs, aux premiers rangs desquels les professeurs de langues anciennes, ils ont pu voir leur temps d'enseignement encore rogné.

Par ailleurs, si l'aide aux devoirs n'a pas disparu et si dans certains établissements il a été possible de maintenir de l'AP. les professeurs signalent combien il est désormais compliqué de faire fonction-

SUR LES DISPOSITIFS. **DÉDOUBLEMENTS...**



N'a pas eu d'impact /a eu un impact positif

A eu un impact négatif (pertes des dédoublements. diminution de l'horaire, suppression du dispositif.)

Ne se prononce pas /pas concerné(e)

ner ces dispositifs avec des élèves d'une même classe, mais avant des lecons et devoirs très différents.

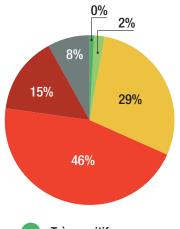
UN MESSAGE CLAIR: IL FAUT TOUT ARRÊTER

De telles dégradations des conditions d'exercice, sans que les professeurs des disciplines autres que français et mathématiques voient un effet positif sur les élèves, en tout cas pour le moment, créent nécessairement des tensions dans les établissements. 61 % des professeurs perçoivent ces tensions alors que ceux qui estiment que la réforme a eu un effet positif sur le climat représentent à peine 2%.

Il n'est donc pas étonnant que nos collègues ne souhaitent ni la reconduite du dispositif en sixième et en cinquième, ni son extension aux classes de quatrième et de troisième. Ils sont en effet 84 % à vouloir l'abandon des groupes et 89 % à être opposés à leur extension.

Pour le SNALC. le ministère doit se rendre compte qu'il faut retirer une réforme qui est en réalité déjà morte. Les modalités de sa mise en place, mal pensées et aux conséquences nécessairement délétères, l'ont tuée. Ne vaut-il pas mieux constater le décès et repartir sur des bases saines?

EFFET SUR LE CLIMAT ENTRE DISCIPLINES



Très positif

Plutôt positif

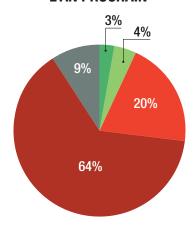
Nul

Plutôt négatif

Très Négatif

Ne se prononce pas / pas concerné(e)

MAINTIEN L'AN PROCHAIN



Tout à fait

Plutôt

Pas vraiment

Absolument pas

Ne se prononce pas / pas concerné(e)

////////////COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CHOC DES SAVOIRS:

Le SNALC tire la sonnette d'alarme suite aux annonces «choc des savoirs» faites aujourd'hui, et qui vont concerner primaire, collège et lycée.

lors que la crise des recrutements perdure, que le ministère a une fois encore rallongé la période d'inscription aux concours du second degré, que la gestion des ressources humaines et le niveau de rémunération sont dans des états critiques, le ministère continue de faire mumuse avec le pédagogique. Le choc des savoirs, ce n'est clairement pas le sens des priorités.

Ainsi, une nouvelle usine à gaz est annoncée en 4e/3e pour la rentrée prochaine. Avec des postes sortis du chapeau, il faudra faire des groupes sur une heure du temps actuellement dévolu à l'enseignement du français et des mathématiques. Non, l'heure ne vient pas en plus: il faudra gérer le programme avec deux modalités d'enseignement différentes et souvent deux professeurs différents chaque semaine. Pour le reste, c'est du pacte pour proposer des devoirs faits et des stages de remédiation. Alors que le gouvernement a tiré le signal d'alarme sur le budget de l'État, on

trouve encore moyen de balancer des sous dans le pacte ou dans l'achat par l'État de manuels (labellisés) de CP et de CE1.



Autre niveau, autre usine à gaz : une épreuve anticipée de mathématiques doit voir le jour pour le bac général et technologique 2026, y compris pour les élèves faisant la spécialité (ces derniers ayant un sujet différent). Comme si le bac Blanquer n'était pas assez incompréhensible en l'état, on rajoute une couche de complexité, on crée une différence entre la spécialité mathématiques et toutes les autres spécialités - qui n'ont pas d'épreuve en fin de première – et on prépare aux collègues de

mathématiques des quantités astronomiques de copies à corriger. Rien en revanche sur les améliorations de l'épreuve de français demandées par le **SNALC**, qui ne coûtaient pourtant rien, elles.

Enfin, ce n'est pas la cohérence qui étouffe la ministre. Alors qu'elle nous disait il y a quelques semaines qu'on attendrait de voir les résultats de sa politique avant de décider de rendre ou non le DNB obligatoire pour le passage direct en seconde, elle annonce dès à présent que ce sera pour 2027. Le SNALC rappelle que le ministère n'a toujours pas été en mesure de lui expliquer comment on affectait plusieurs dizaines de milliers d'élèves sur des résultats d'examen qui tombent en juillet.

Le SNALC indique que les premiers résultats de son enquête en cours montrent que les groupes de 6º/5º sont très majoritairement rejetés. Nous invitons tous les collègues de collège à continuer d'y répondre pour que la parole soit rendue aux personnels. Nous dénonçons un ministère aveugle au champ de ruines qui l'entoure, et qui poursuit immanquablement et mécaniquement sa politique. sans jamais s'intéresser à son impact sur les collègues. Le préavis de grève du SNALC et de l'intersyndicale est donc plus que jamais d'actualité.

Par **Jean-Rémi GIRARD**, président du SNALC

AUDIENCE DU SNALC PAR LA DGESCO:

UN DIALOGUE FRANC ET OUVERT

Par Séhastien VIFILLE

secrétaire national du SNALC chargé de la pédagogie

Ce mercredi 27 novembre, le **SNALC** rencontrait Caroline Pascal, directrice générale de l'enseignement scolaire (DGESCO), pour un premier échange depuis sa prise de fonction. Ce fut l'occasion de poser un diagnostic clair sur les réformes en cours et de partager nos revendications quant à celles qui se profilent.

ES POSITIONS RÉAFFIRMÉES

Le **SNALC** a rappelé son opposition aux groupes tels qu'ils sont mis en place, ainsi qu'à la perte d'une heure en 4° et en 3e pour permettre des dédoublements. Nous avons pointé les problèmes que vont poser les prépa-secondes : calendrier affecter en juillet au moment des résultats du brevet relève de la gageure - mais aussi grille horaire inadaptée et absence d'un réel programme d'enseignement.

Le SNALC ne s'est pas contenté de parler de dispositifs et de structure, même si nous avons demandé l'abandon des stages de seconde et rappelé notre demande du maintien de trois spécialités en terminale. Nous avons insisté sur nos positions à propos des examens et des programmes: ceux-ci doivent être annuels, et s'appuyer sur des connaissances.

Les épreuves du DNB doivent primer sur le contrôle continu fondé sur les bulletins et non sur le positionnement par rapport au socle. Concernant le baccalauréat, le SNALC a rappelé sa demande d'une revoyure sur les EAF qui mettent à mal les enseignants et sont un pensum pour les examinateurs comme pour les candidats. La question d'une épreuve anticipée de mathématiques pour tous a aussi été évoquée; le SNALC y est très défavorable.

UN DIALOGUE OUVERT

Bien que la marge de manœuvre sur les dispositifs soit plus que restreinte, la DGESCO s'est montrée intéressée par les résultats de l'enquête du **SNALC** sur les groupes au collège afin de les confronter à l'étude à venir menée par la DEPP et l'Inspection générale.

Mme Pascal a également souhaité que le **SNALC** lui adresse ses demandes sur les EAF, car notre diagnostic est partagé avec l'Inspection Générale et une marge de travail semble possible.

Enfin, malgré des divergences évidentes, le SNALC et la DGESCO peuvent s'entendre sur l'esprit des programmes et des examens. Le dialogue est donc possible à certains étages du ministère.













Par Laurent BONNIN. secrétaire national du SNALC chargé de l'EPS

Voilà plusieurs années que le SNALC dénonce la politique à deux vitesses de l'UNSS1.

un côté, une politique élitiste, dispendieuse, centrée sur le haut niveau et des prestations de luxe, et de l'autre, une politique de masse des associations sportives scolaires (AS), qui par l'achat des licences et des affiliations à l'UNSS subventionnent ses fastes – alors que ces AS vivent sous perfusion à coup de tombolas, de ventes diverses et de bénévolat.

C'est par la presse sportive qu'émergent enfin des vérités. Révélations telles, que L. Petrynka, ex-directeur de l'UNSS, IG et président de la fédération internationale du sport scolaire (ISF) démissionnera de ses fonctions ce mois de novembre. On apprend que la Gymnasiade 2024² (JO des scolaires) s'est déroulée au Barhein, après que ce pays a versé 5 millions d'euros à l'ISF pour en être l'organisateur. C'est par l'intermédiaire d'une société roumaine (Black Light Solution) cofondée par O. Girault, directeur de l'UNSS, que l'ISF a décroché ce contrat - très critiquable. Selon l'Équipe, l'ISF a alors reversé des « milliers d'euros » à cette société pour son entremise. Or, aujourd'hui, I'ISF annonce une dette de 800 000 € et, sans hasard, a déplacé son siège en Suisse. Où ces millions sont-ils passés?

Parallèlement, l'UNSS affiche un déficit record de 12,3 millions d'euros sur l'exercice 2022-2023 alors que les rencontres sportives ont été réduites, mais que les salaires des trois plus hauts dirigeants ont été revalorisés de 13,4 %. Et on demande maintenant aux AS de compenser ces pertes par une augmentation de 9 % du prix des licences et des affiliations qui passent à 100€. Là encore, où les millions sont-ils partis?

Une grande opacité et des pratiques mercantiles règnent au sommet de l'UNSS pendant que la base exsangue compte le moindre sou. À tel point qu'une enquête a été ouverte par le ministère, et qu'une pétition circule pour demander la démission de l'équipe dirigeante.

Pour le **SNALC**, la lumière doit être faite sur ces dérives pour qu'enfin la politique de l'UNSS soit au service du plus grand public et des enseignants d'EPS, qui ont besoin d'être davantage soutenus qu'exploités.

SALON **EDUC@TECH EXPO:** «L'ÉLÉPHANT AU MILIEU DE LA CLASSE»?1

Par Sylvie CHIARIGLIONE, membre du Bureau national du SNALC

Comment préparer la communauté éducative à la généralisation de l'intelligence artificielle ? Quels bénéfices tirer de l'IA générative créatrice de contenus pédagogiques innovants ? Quel intérêt les communs numériques, priorités de la stratégie du numérique pour l'éducation, présentent-ils ?

e SNALC a assisté à la 28° édition du salon Educ@ Tech Expo² « pour bâtir un numérique éducatif accessible, sécurisé et équitable ».

Pour le SNALC, l'enseignement du numérique et la formation aux outils afférents sont incontournables. L'idée d'une généralisation de son implantation comme pièce maîtresse de l'apprentissage est en revanche un écueil que le salon n'a cessé de relayer sans apporter d'alternative concrète à la possible dangerosité des pratiques en ligne. Pour le SNALC, les outils intuitifs Edtech répondent bien à une évolution technologique, mais ne sont pas une fin pédagogique en soi.

Au salon, on préconise de mener impérativement d'ici deux ans une nébuleuse formation à la sécurisation des mœurs numériques pour que les enseignants transmettent des compétences aux élèves, tout en concédant qu'aucun personnel n'est suffisamment aguerri sur le sujet à ce jour.

Si le **SNALC** veut bien entendre que «l'IA doit se trouver au centre de la table démocratique sans altérer les relations sociales, qu'il faut désambiguïser la relation humaine à la machine », pour autant, la notion encou-ragée dans l'Éducation nationale de recours aux communs numériques ou au Café IA3 doit être prudemment encadrée. Le travail mené en classe sur la protection des données personnelles doit en effet être poursuivi sans parasitage extérieur.

In fine, le SNALC ose rappeler que l'école doit fonctionner correctement avant de s'engager dans des chantiers éducatifs dont l'ambition démesurée n'a de cesse de suivre des intérêts politico-économiques étrangers. Le seul pachyderme connu à cette heure dans nos classes est toujours le même : la baisse du niveau de connaissances des élèves.



- (1) D'après Audran Le Baron, directeur de la Direction du Numérique pour l'Éducation : «L'éléphant au milieu de la pièce » (cf dépêche AEF n°721263)
- (2) https://www.educatech-expo.com/edito (3) https://cnnumerique.fr/annonce/cafe-ia-pour-un-dispositif-collectif-dappropriation-de-la-technologie

⁽¹⁾ https://snalc.fr/category/eps-unss/

⁽²⁾ https://www.unss.org/isfgymnasiadebarhain2024

COORDONNÉES DES RESPONSABLES ACADÉMIQUES

AIX - MARSEILLE Mme Dany COURTE	SNALC - Sébastien LECOURTIER, Les terrasses de l'Adroit, Bât A N 380, Rue Reine des Alpes, 04400 BARCELONNETTE aix-marseille@snalc.fr - http://www.snalc.org/ - 06 83 51 36 08 - 06 12 02 25 23 (Secrétaire M. LECOURTIER)
AMIENS M. Philippe TREPAGNE	SNALC - 14 rue Edmond Cavillon, 80270 AIRAINES - amiens@snalc.fr - https://snalc-amiens.fr/ - 07 50 52 21 55
BESANÇON M. Sébastien VIEILLE	SNALC - 31 rue de Bavans, 25113 SAINTE-MARIE besancon@snalc.fr - https://snalc-besancon.fr/ - 06 61 91 30 49
BORDEAUX Mme Christiane REYNIER	SNALC - 68 rue de Grelot, 47300 VILLENEUVE SUR LOT - bordeaux@snalc.fr - snalcbordeaux.fr - Présidente (Christiane REYNIER) : 06 37 66 60 63 secrétaire (Jean THIL) : 07 62 55 48 32 - 1e degré : Mickael Linseele - 06 12 23 18 23
CLERMONT-FERRAND M. Olivier Tôn Thất	SNALC - Rue du Vieux Pavé - 03160 BOURBON L'ARCHAMBAULT - clermont@snalc.fr - 09 84 46 65 29 - 06 75 94 22 16 - https://snalc-clermont.fr/ Vice-président : Jean-Marc Fournier (professeur des écoles) - clermont-1d@snalc.fr - 06 31 04 61 15
CORSE M. Pierre-Dominique RAMACCIOTTI	SNALC - M. Ramacciotti - 3 rue de Solferino - 20000 AJACCIO - 06 11 27 16 35 - corse@snalc.fr - p.ramacciotti@snalc.fr
GRÉTEIL M. Loïc Vatin	SNALC S3 CRÉTEIL - BP 629 - 4 rue de Trévise - 75 421 PARIS CEDEX 09 creteil@snalc.fr - https://snalc-creteil.fr/ - 07 82 95 41 42 - 06 22 91 73 27
DIJON M. Maxime REPPERT	SNALC - Maxime REPPERT, 1 rue de la Bouzaize, 21 200 BEAUNE dijon@snalc.fr - https://snalc-dijon.fr/ - 06 60 96 07 25 (Maxime REPPERT) - 06 88 48 26 79 (Arnaud GUEDENET)
GRENOBLE Mme Anne MUGNIER	SNALC - Anne MUGNIER - 71 Chemin de Seylard, 74150 HAUTEVILLE-SUR-FIER grenoble@snalc.fr - www.snalcgrenoble.fr - 07 50 83 34 92 (Anne MUGNIER) - 06 59 98 74 56 (Nicolas BERTHIER)
LA RÉUNION - MAYOTTE M. Guillaume LEFÈVRE	SNALC - 375 rue du Maréchal Leclerc, 97 400 ST-DENIS DE LA RÉUNION 02 62 21 37 57 - 06 92 611 646 - lareunion-mayotte@snalc.fr - www.snalc-reunion.com
LILLE M. Benoît THEUNIS	SNALC - 6 rue de la Metairie, 59270 METEREN - lille@snalc.fr - http://snalc.lille.free.fr - 0979181633 - 0320094846 - 0328623778
LIMOGES M. Frédéric BAJOR	SNALC - La Mazaudon, 87240 AMBAZAC limoges@snalc.fr - snalc.limoges.free.fr - 06 15 10 76 40 - Entrée dans le métier : 06 13 87 35 23 - 1 er degré : 06 89 32 68 09
LYON M. Christophe PATERNA	SNALC - 61 allée Font Bénite, 42155 SAINT LÉGER SUR ROANNE lyon@snalc.fr - https://snalc-lyon.fr/ - 06 32 06 58 03
MONTPELLIER M. Karim EL OUARDI	SNALC - 15 rue des écoles laïques, 34 000 MONTPELLIER - montpellier@snalc.fr - snalcmontpellier.fr - 06 43 68 52 29 Vice-présidente : Jessica BOYER - 06 13 41 18 31 - Secrétaire : Philippe Schmitt - 06 46 63 38 06
NANCY - METZ Mme Solange DE JÉSUS	SNALC - 3 avenue du XX ^{ème} Corps, 54000 NANCY - nancy-metz@snalc.fr - https://snalc-nancymetz.fr/ - 06 69 08 89 98 - 06 67 54 63 10
NANTES M. Hervé RÉBY	SNALC - 38 rue des Ecachoirs, 44000 NANTES nantes@snalc.fr - https://snalc-nantes.fr/ - 07 71 60 39 58 - 06 41 23 17 29 - Secrétaire : Olivier MOREAU
NICE Mme Dany COURTE	SNALC - 25 avenue Lamartine, Les princes d'Orange, Bât. B, 06600 ANTIBES nice@snalc.fr - www.snalcnice.fr - 06 83 51 36 08 - Secrétaire : Françoise TOMASZYK - 04 94 91 81 84
NORMANDIE M. Nicolas RAT-GIRAULT	SNALC - 4 Square Jean Monnet, 76240 BONSECOURS - normandie@snalc.fr - https://snalc-normandie.fr/ - 06 73 34 09 69 Secrétaire académique : Jean LÉONARDON - 06 88 68 39 33
ORLÉANS - TOURS M. François TESSIER	SNALC - 21 bis rue George Sand, 18100 VIERZON - orleans-tours@snalc.fr - https://snalc-orleanstours.fr/ - 06 47 37 43 12 - 02 38 54 91 26
PARIS M. Krisna MITHALAL	SNALC Académie de Paris - 30 rue du Sergent Bauchat, 75012 PARIS - paris@snalc.fr - https://snalcparis.org/ Président: Krisna MITHALAL - 06 13 12 09 71 - Vice-présidente: Fabienne LELOUP - 06 59 96 92 41
POITIERS M. Toufic KAYAL	SNALC - 15 rue de la Grenouillère, 86340 NIEUIL L'ESPOIR poitiers@snalc.fr - https://snalc-poitiers.fr/ - 06 75 47 26 35 - 05 49 56 75 65
REIMS Mme Eugénie DE ZUTTER	SNALC - 59 D rue de Bezannes, 51 100 REIMS - reims@snalc.fr - https://snalc-champagne.fr/ - Ardennes : 06 66 33 42 70 - Aube : 06 10 79 39 88 - Haute-Marne : 06 32 93 98 45 - Marne : 06 67 62 91 21
RENNIES M. Patrick PEREZ	SNALC - 3 rue Monseigneur Lebreton, 22130 PLÉVEN - rennes@snalc.fr - www.snalcrennes.org - 07 65 26 17 54
STRASBOURG M. Jean-Pierre GAVRILOVIĆ	SNALC - 303 route d'Oberhausbergen, 67200 STRASBOURG strasbourg@snalc.fr - https://snalc-strasbourg.fr/ - 07 81 00 85 69 - 06 41 22 81 23
TOULOUSE M. Pierre VAN OMMESLAEGHE	SNALC - 23 avenue du 14° Régiment-d'Infanterie, appt. 72, 31 400 TOULOUSE toulouse@snalc.fr - https://snalctoulouse.com/ - 05 61 13 20 78
VERSAILLES Mme Angélique ADAMIK	SNALC Versailles - 24 rue Albert Joly, 78000 VERSAILLES versailles@snalc.fr - http://www.snalc-versailles.fr/ - 01 39 51 82 99
DÉTACHÉS ÉTRANGER OUTRE-MER M. Jean-Pierre GAVRILOVIĆ	SNALC DETOM - 4 rue de Trévise - BP 629 - 75 421 PARIS CEDEX 09 - detom@snalc.fr - http://snalc-detom.fr/ - 07 81 00 85 69

STATUTS DU SNALC, ARTICLE PREMIER:

«Le SNALC est indépendant et libre de toute attache à une organisation politique, confessionnelle ou idéologique.»

Le SNALC est la seule organisation représentative qui ne perçoit aucune subvention d'État.

Les ressources du SNALC proviennent des seules cotisations de ses adhérents.

Cela garantit son indépendance, sa liberté de ton, de pensée et d'action.

Il n'a de compte à rendre qu'à ses adhérents.









À remplir, si paiement par chèque, et à renvoyer avec votre règlement intégral (3 chèques max.) à SNALC - BP 629 - 4 RUE DE TRÉVISE - 75421 PARIS CEDEX 09

> Les paiements par CB, virement ou prélèvements mensualisés sont sur www.snalc.fr

Académie actuelle: Si mutation au mouvement inter, académie obtenue: Adhésion Renouvellement M. Mme NOM D'USAGE: Nom de naissance: Date de naissance: Adresse: CP: / / / / Ville: Tél. fixe: Portable: Courriel:	C
Adhésion	
Ville: Tél. fixe: Tél. fixe: Totable: Totable: Tourriel:	sonnels admi AESH, AED ministérie es rectorats e comme dan
CORPS (Certifié, etc.): GRADE: Classe normale Hors-Classe Classe exceptionnelle Échelon: Depuis le / / WINE GESTION RIGOUREUSE: le SNALC n'augmente pas ses pour la 14ème année consécutive. Il se bat chaque jour à to niveaux pour un meilleur traitement des personnels. Congé formation Demi traitement Traitement partiel >50% CORPS (Certifié, etc.): CORPS CONFONDUS: avec sa protection juridique Covea GMF inclus adhésion inférieure à 100 euros revient, après déduction fiscale, à 0 UNE GESTION RIGOUREUSE: le SNALC n'augmente pas ses pour la 14ème année consécutive. Il se bat chaque jour à to niveaux pour un meilleur traitement des personnels. DES AVANTAGES EXCLUSIFS: le SNALC vous offre, inc	une organisa Statuts articl contrairemer
Stagiaire TZR CPGE PRAG PRCE STS DIR. ÉCOLE Sect. Int. DDFPT INSPE CNED GRETA Handicap (RQTH) Congé formation Demi traitement Traitement partiel >50% DES AVANTAGES EXCLUSIFS: le SNALC vous offre, inc	F incluse, un
	our à tous le r e, incluse
ÉTABLISSEMENT D'EXERCICE (si Privé s/c, cochez la case □): dans l'adhésion, une assistance juridique et la protection pénal lences, harcèlement, diffamation) selon le contrat collectif établi a Covea - GMF (valeur 35 €) Code établissement : ainsi que de nombreuses réductions chez ses partenaires marc (bouton « Avantages SNALC» sur snalc.fr), et un dispositif d'assista	établi avec la
La Quinzaine Universitaire (revue du SNALC) vous sera adressée par mail. Si vous souhaitez la recevoir sous forme papier, cochez la case : Ia mobilité professionnelle et aux conditions de travail « I Snalc ».	vail « mobi
□ Je souhaite rester ou devenir délégué du SNALC tion des personnels, des projets novateurs pour l'École, le Collège, le dans mon établissement (S1) □ CONSTRUCTIF: le SNALC propose, en matière de pédagogie et d tion des personnels, des projets novateurs pour l'École, le Collège, le et l'Université (snalc.fr).	

J'accepte en remplissant cette fiche de fournir au SNALC les informations nécessaires à l'examen de ma carrière, lui demande de me communiquer en retour les informations auxquelles il a accès et l'autorise à les faire figurer dans ses fichiers, sous réserve des droits d'accès et de rectification prévus par la loi et sauf demande contraire de ma part. La cotisation au SNALC est annuelle : elle est due dans son intégralité (Statuts article 3).

Je j	joins un	règ	,lemen	t
d'un	montai	nt to	tal de	i
(voir au	u verso)	par	chèqu	e
Ì	à l'ordre	du	SNALC	



Date et Signature (indispensables):









14 ANS SANS AUGMENTATION DES COTISATIONS

LE SYNDICAT REPRÉSENTATIF	TARIFS PLEINS								
LE MOINS CHER DE L'ÉDUCATION NATIONALE		HORS CLASSE							
DE L'EDOCATION NATIONALE	ECH 1	ECH 2-3	ECH 4-5	ECH 6-11	ET CL. EXC				
Professeurs de Chaire supérieure		265€							
Professeurs Agrégés	60€	110 € 160 € 210 € 265 € 100 € 130 € 180 € 245 €							
Professeurs Certifiés	60€								
Professeurs des Écoles, PLP, P.EPS, CE.EPS, CPE, PEGC, Psy EN, ATER, SAENES, Infirmières, Assistantes sociales, Médecins, ITRF, Attachés, Personnels de direction, Inspecteurs, Bibliothécaires, Universitaires (P.U, M.C, Doctorants etc.), PTP (J&S)	60€	90 € (Outre-mer 125 €)							
Contractuels enseignants, Maîtres auxiliaires, ADJAENES, ATRF, Contrats locaux à l'Étranger, Agents territoriaux			60€						
AESH, AVS, Assistants d'éducation, Contractuels ATSS	30 € adhésion à vie : vous ne payez qu'une fois.								

Vous pouvez aussi bénéficier de TARIFS RÉDUITS

(à déterminer à partir des tarifs pleins de votre catégorie) :

				T	ARIF	S RÉ	DUIT	S			
RAPPEL TARIFS PLEINS	60€	90€	100€	110€	125€	130€	160€	180€	210€	245€	265€
Traitement partiel > 50 %, congé formation	48€	72€	80€	88€	107€	104€	128€	144€	168€	196€	212€
demi-traitement RQTH	36€	54€	60€	66€	89€	78€	96€	108€	126€	147€	159€
CONJOINT d'un adhérent SNALC	45€	67€	75€	82€	102€	97€	120€	135€	157€	183€	198€
CONJOINT d'un adhérent et tout traitement partiel	36€	54€	60€	66€	89€	78€	96€	108€	126€	147€	159€

Tarifs spéciaux (hors grilles):

Disponibilité ou Congé parental : 30 euros (tous corps).

RETRAITE: 125 euros (certifiés, agrégés et chaires sup), 93 euros si conjoint adhérent.

90 euros (autres corps), 67 euros si conjoint adhérent.

Les adhésions au SNALC comprennent la protection juridique pénale de la Covea-GMF (valeur 35 € environ)

Ainsi, une cotisation à 180 € revient à 61 € (après impôts) moins 35 € (GMF) = 26 € (dans un syndicat sans protection incluse, il faut rajouter le prix de l'assurance choisie aux 61 €!).

C'est pourquoi toute cotisation au SNALC inférieure à 100 € revient en réalité à ... 0 € !!

N'HÉSITEZ PLUS!

snalc.fr - bouton «Adhérer»